

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 612

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 2 425 000 \$ POUR LE CHANGEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024, le *Règlement n° 612 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 2 425 000 \$ pour le changement du système de réfrigération de l'aréna* a été adopté.

QUE le règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

Le règlement n° 612 entre en vigueur le 13 novembre 2024, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 22 D, rue Sainte-Anne à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 13 novembre 2024.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussigné, Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web officiel de la Ville le 13 novembre 2024 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 19 novembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 novembre 2024.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière